

Plan d'études

Programme de Bachelor à **60 crédits ECTS**

Anthropologie sociale (F / D / Bil)

du 19.12.2016

Tables des Matières

1. Description générale du programme

Titre obtenu
Bases légales
Début des études
Discipline et objectifs d'apprentissage
Perspectives professionnelles

2. Structure du programme

Organisation générale
Plans selon les programmes de Bachelor à 120 ECTS des étudiant-e-s
Tableaux synoptiques des modules
Descriptif des modules

3. Crédits et évaluation des prestations

Attribution des crédits
Evaluation des prestations
Note finale
Echec définitif

4. Langues

Langues d'enseignement
Mention bilingue

5. Convention BENEFRi et Inter-Universités

6. Mesures transitoires

1. Description générale du programme

Titre obtenu

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS est mentionné sur le diplôme.

Le présent plan d'étude règle le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS. Les programmes de Bachelor *Anthropologie sociale* à 120 ECTS et Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS sont réglés par les plans d'études respectifs.

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS peut être suivi soit en français, soit en allemand, soit en bilingue.

Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg en vigueur.

Début des études

L'entrée dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS peut se faire au début du semestre d'automne ou au début du semestre de printemps.

Discipline et objectifs d'apprentissage

L'objectif du programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS est de former les étudiant-e-s à l'analyse des manifestations sociales et culturelles dans différents contextes, selon différentes thématiques (production et redistribution des biens, structures et stratégies politiques et identitaires, formes de la vie religieuse et rituelle, mouvements ethnopolitiques dans les nouveaux Etats, formes de mobilité transnationale, multiculturalisme, processus de globalisation et de localisation) dans leur devenir historique et dans l'actualité. Cela vise l'acquisition des connaissances et compétences dans les domaines suivants :

- les principales théories anthropologiques (politique, économique, symbolique et religieuse) ;
- les débats actuels dans la discipline et les thèmes courants de recherche ;
- la démarche comparative et les méthodes qualitatives spécifiques à la recherche en anthropologie (telles que les enquêtes de terrain approfondies, avec observation participante et interviews) et en sciences sociales en général.
- l'analyse du changement social et politique.
- les outils pour comprendre les transformations de la société contemporaine.

A l'issue du programme l'étudiant-e bénéficie d'un portefeuille de connaissances et compétences à faire valoir dans la suite de son cursus universitaire ou à valoriser sur le marché du travail.

Perspectives professionnelles

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS permet d'acquérir les savoirs et les compétences indispensables pour aborder des situations complexes

au travers d'une démarche scientifique. Vu son accent pluridisciplinaire, les connaissances acquises permettent de maîtriser les problèmes d'ordre organisationnel, relationnel, communicationnel, culturel et identitaire qui se posent au sein de différents types de collectifs et institutions:

- organisations non-gouvernementales (ONG) et services diplomatiques;
- institutions sociales, politiques et culturelles,
- groupes d'intérêts et partis politiques,
- entreprises privées,
- médias et communication,
- animation socio-culturelle,
- administrations communales, cantonales et fédérales
- activités de recherche, expertise scientifique et carrière universitaire (Poursuite des études au niveau Master et Doctorat).

2. Structure du programme

Organisation générale

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS est structuré en 4 modules de 15 crédits, permettant l'acquisition d'un total de 60 crédits ECTS.

Les modules sont structurés sur la base d'objectifs pédagogiques. Chaque module permet à la fois l'acquisition de connaissances thématiques et de compétences pratiques. Les descriptifs des unités d'enseignement (cours, séminaires, travaux écrits de séminaire) précisent les thématiques traitées et les objectifs pédagogiques visés. Les formes de l'évaluation sont diversifiées et adaptées à chaque unité d'enseignement. Le cursus garantit un équilibre entre les différentes formes d'évaluation.

Plans selon les programmes de Bachelor à 120 ECTS des étudiant-e-s :

Selon les programmes de Bachelor à 120 ECTS de l'étudiant-e, le profil du programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS diffère.

Plan pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans le programme de Bachelor *Sociologie* à 120 ECTS

| | |
|---------------------------------|---|
| Module ANTHRO 1 | (15 ECTS) Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale |
| Module ANTHRO 2 | (15 ECTS) Débats actuels et terrains en anthropologie sociale |
| Module PLURI | (15 ECTS) Perspectives Pluridisciplinaires |
| Module SOCIAL REL ou POL | (15 ECTS) Module obligatoire à choix (REL 1, REL 2 ou REL 3) dans le programme de Bachelor Sciences des religions à 120 ECTS, ou POL 3 (Staat und Governance, années paires**) ou POL 4 (Politische Soziologie, années impaires**) dans le programme de Bachelor <i>Politik und Gesellschaft</i> à 60 ECTS. |

** sous réserve de modification

Tableau synoptique des modules

| Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale ANTHRO 1 - 15 ECTS | Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale ANTHRO 2 - 15 ECTS | Module Perspectives pluridisciplinaires <u>PLURI - 15 ECTS</u> |
|--|--|---|
| Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaire II (3 ECTS) Travail écrit de séminaire (6 ECTS) | Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaire II (3 ECTS) Travail écrit de séminaire (6 ECTS) | Unités d'enseignements d'autres programmes d'études de la Faculté des Lettres, ou d'autres Facultés de l'Université de Fribourg, ou d'autres Universités (ERASMUS et Benefri). Dans liste à choix |
| Module SOCIAL REL ou POL- 15 ECTS | | |
| Un module à choix (REL 1, REL 2 ou REL 3) dans le Bachelor <i>Sciences de religions</i> à 120 ECTS ou POL 3 (Staat und Governance, années paires**) ou POL 4 (Politische Soziologie, années impaires**) dans le Bachelor <i>Politik und Gesellschaft</i> à 60 ECTS. ** sous réserve de modification | | |

Plan pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans le programme de Bachelor Science des religions à 120 ECTS

| | |
|-----------------------------------|---|
| Module ANTHRO 1 | (15 ECTS) Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale |
| Module ANTHRO 2 | (15 ECTS) Débats actuels et terrains en anthropologie sociale |
| Module PLURI | (15 ECTS) Perspectives Pluridisciplinaires |
| Module SOCIAL SOCIO ou POL | (15 ECTS) Module obligatoire à choix (SOCIO 1, SOCIO 2 ou SOCIO 3) dans le programme de Bachelor <i>Sociologie</i> à 120 ECTS ou POL 3 (Staat und Governance, années paires**) ou POL 4 (Politische Soziologie, années impaires**) dans le programme de Bachelor <i>Politik und Gesellschaft</i> à 60 ECTS. |
| ** sous réserve de modifications | |

Tableau synoptique des modules

| | | |
|--|--|---|
| <p>Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale</p> <p>ANTHRO 1 - 15 ECTS</p> <p>Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaires II (3 ECTS)</p> <p>Travail écrit de séminaire (6 ECTS)</p> | <p>Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale</p> <p>ANTHRO 2 - 15 ECTS</p> <p>Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaire II (3 ECTS)</p> <p>Travail écrit de séminaire (6 ECTS)</p> | <p>Module Perspectives pluridisciplinaires</p> <p>PLURI - 15 ECTS</p> <p>Unités d'enseignements d'autres programmes d'études de la Faculté des Lettres, ou d'autres Facultés de l'Université de Fribourg, ou d'autres Universités (ERASMUS et Benefri). Dans liste à choix</p> |
| <p>Module SOCIAL SOCIO ou POL - 15 ECTS</p> <p>Un module à choix (SOCIO 1, SOCIO 2 ou SOCIO 3) dans le programme de Bachelor <i>Sociologie</i> à 120 ECTS ou POL 3 (Staat und Governance, années paires**) ou POL 4 (Politische Soziologie, années impaires**) dans le programme de Bachelor <i>Politik und Gesellschaft</i> à 60 ECTS.</p> <p>** sous réserve de modification</p> | | |

Plan pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans tout autre programme de Bachelor à 120 ECTS

| | |
|----------------------------|---|
| Module ANTHRO 1 | (15 ECTS) Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale |
| Module ANTHRO 2 | (15 ECTS) Débats actuels et terrains en anthropologie sociale |
| Module BASIC ANTHRO | (15 ECTS) Bases en Sciences sociales |
| Module METH ANTHRO | (15 ECTS) Méthodes empiriques |
| ou | ou |
| Module SCR/GKR | (15 ECTS) Sociétés, cultures, religions |

Tableau synoptique des modules

| | | |
|--|--|--|
| <p>Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale</p> <p>ANTHRO 1 - 15 ECTS</p> <p>Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaire II (3 ECTS)</p> <p>Travail écrit de séminaire (6 ECTS)</p> | <p>Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale</p> <p>ANTHRO 2 - 15 ECTS</p> <p>Cours I (3 ECTS) Séminaire I (3 ECTS) Séminaire II (3 ECTS)</p> <p>Travail écrit de séminaire (6 ECTS)</p> | <p>Module Bases en sciences sociales</p> <p>BASIC ANTHRO (F/D/Bil.) 15 ECTS</p> <p>Cours Introduction à l'anthropologie sociale F ou D (3 ECTS) Cours Introduction à la sociologie F ou Soziologie I D (3 ECTS) Cours Introduction à la science des religions F ou D (3 ECTS) Cours Epistémologie F ou Cours Geistes- oder Sozialwissenschaften* D (3 ECTS) Cours Sociologie F ou Cours Einführung in die Politikwissenschaften D (3 ECTS)</p> <p>*Intitulé indiqué chaque année</p> |
| <p>Module Méthodes empiriques METH ANTHRO - 15 ECTS</p> <p>ou</p> <p>Module Sociétés, cultures, religions SCR/GKR - 15 ECTS</p> | | |

Descriptif des modules

Module Bases en sciences sociales (BASIC ANTHRO F/D/Bil.) 15 ECTS

Descriptif : Ce module a pour objectif de transmettre les bases en sciences sociales (histoire des idées, théories, concepts, thématiques) grâce à des enseignements en Sociologie, en Anthropologie sociale, en Science des religions et en Sciences Politiques. Il vise également à sensibiliser les étudiant-e-s à l'approche scientifique et à l'épistémologie des sciences sociales.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours Introduction à l'anthropologie sociale F ou D (3 ECTS)
- Cours Introduction à la sociologie F ou Soziologie I D (3 ECTS)
- Cours Introduction à la science des religions F ou D (3 ECTS)
- Cours Epistémologie F ou Cours Geistes- oder Sozialwissenschaften* D (3 ECTS)
- Cours Sociologie F ou Cours Einführung in die Politikwissenschaften D (3 ECTS)

*Intitulé indiqué chaque année

Module Méthodes empiriques (METH ANTHRO) 15 ECTS

Descriptif : Ce module est consacré aux méthodes de recherche en sciences sociales. Les enseignements forment également à la lecture critique des données empiriques et préparent les étudiant-e-s à la réalisation d'enquêtes.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours / Séminaire *Méthodes qualitatives* en anthropologie sociale (3 ECTS)
- Cours ou séminaires de méthodes qualitatives ou quantitatives I* (3 ECTS)
- Cours ou séminaires de méthodes qualitatives ou quantitatives II* (3 ECTS)
- Travail écrit (6 ECTS)

*Intitulé indiqué chaque année

Module Sociétés, Culture, Religion / Gesellschaft, Kultur, Religion (SCR/GKR) 15 ECTS

Descriptif : Les objectifs visés par ce module permettent aux étudiant-e-s d'acquérir des connaissances au sein de différentes disciplines des sciences sociales. Le module est composé d'unités d'enseignements en Sociologie, en Anthropologie sociale, en Science des religions ou autres disciplines. Un cycle de conférences interdisciplinaire est organisé régulièrement. Les étudiant-e-s choisissent dans la liste proposée. La langue d'enseignement est le français, l'allemand ou l'anglais.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours, séminaires et cycle de conférences : à choix dans la liste proposée (15 ECTS)

Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale (ANTHRO 1) **15 ECTS**

Descriptif : Le module comprend des enseignements qui portent sur

- les grands domaines de l'anthropologie (anthropologie économique, politique, religieuse) ainsi que certains domaines plus spécifiques (par exemple: anthropologie symbolique, juridique, historique, urbaine, de la parenté, de la migration, de l'enfance, de l'environnement, de l'imaginaire, de la jeunesse, de l'alimentation, de la catastrophe, du tourisme, etc.).
- les principaux courants et anthropologues qui ont marqué l'histoire de la discipline (évolutionnisme, fonctionnalisme, culturalisme, structuralisme, interactionnisme, anthropologie réflexive, études post-coloniales, postmodernisme, etc.) ainsi que les diverses traditions intellectuelles nationales (britannique, française, américaine, etc.)
- les principaux concepts anthropologiques (ethnicité, identité, altérité, culture, pouvoir, échange/don, genre, diaspora, minorités, confiance, rite/mythe, représentations sociales, texte ethnographique, etc.) utilisés, critiqués et (re)définis dans différents champs théoriques.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours I (3 ECTS)
- Séminaire I (3 ECTS)
- Séminaire II (3 ECTS)
- Travail de séminaire (6 ECTS)

Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale (ANTHRO 2) 15 **ECTS**

Descriptif : Les enseignements, qui sont nourris des expériences de terrain des enseignant-e-s, doivent permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec différentes aires socioculturelles (Europe occidentale et du sud, Europe centrale et orientale, Asie du sud-est et Asie du sud, Afrique, etc.) et avec des problématiques actuelles de l'anthropologie. Les enseignements abordent également la question de l'engagement politique et éthique de l'anthropologue sur le terrain.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours I (3 ECTS)
- Séminaire I (3 ECTS)
- Séminaire II (3 ECTS)
- Travail de séminaire (6 ECTS)

Module Perspectives pluridisciplinaires (PLURI) 15 ECTS

Descriptif : Ce module permet aux étudiant-e-s d'acquérir des connaissances spécifiques sur des sujets qui ne sont pas traités dans les autres modules et/ou d'approfondir ses compétences au sein d'autres disciplines en lien avec ses thèmes d'intérêt. Les objectifs visés par ce module sont la capacité à traiter - de manière cohérente et critique - une problématique liée à la société contemporaine en mobilisant les outils des différentes disciplines. Les étudiant-e-s composent leur module en optant pour des cours et séminaires qu'ils peuvent choisir :

- dans les programmes d'études de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (liste de cours)
- dans les programmes d'études des autres Facultés de l'Université de Fribourg (liste de cours)
- dans les programmes d'autres universités, suisses ou étrangères (BENEFRI et Erasmus).

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- cours et séminaires proposés par d'autres disciplines (15 ECTS)

3. Crédits et évaluation des prestations

Attribution des crédits

L'attribution de crédits - selon le Système Européen de Transfert des Crédits (ECTS) – se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant-e-s dans le cadre des unités d'enseignement. Un crédit correspond à une charge de travail d'environ 30 heures. Les crédits ECTS sont attribués exclusivement lorsque les unités d'enseignement sont jugées réussies.

La validation des crédits des unités d'enseignements est la suivante :

- Les *Cours* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre permettent l'acquisition de 3 crédits ECTS. Ils visent à transmettre des connaissances générales. Le style d'enseignement est principalement magistral.
- Les *Séminaires* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre permettent l'acquisition de 3 crédits ECTS. Ils permettent d'approfondir des thèmes spécifiques et d'acquérir des compétences pratiques. Le style d'enseignement est interactif.
- Le *Cycle de conférences* donne lieu à 3 crédits ECTS.
- Les *Travaux de séminaire* donnent lieu à 6 crédits ECTS. Ils doivent être rédigés dans le cadre d'un séminaire. Ils sont dirigés et corrigés par l'enseignant-e. Des informations précises se trouvent dans le « Guide pour la rédaction des travaux écrits ».
- Les *Travaux écrits* donnent lieu à 6 crédits ECTS. Ils doivent être rédigés dans le cadre d'un cours. Ils sont dirigés et corrigés par l'enseignant-e. Les mêmes directives que pour les travaux de séminaire sont appliquées.

Evaluation des prestations

Les étudiant-e-s s'inscrivent sur le système informatique pour toutes les unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est évaluée séparément (notée ou jugée comme réussie/échouée). Les types d'évaluation sont différenciés (examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation orale, etc.). Ils sont en adéquation avec l'enseignement fourni. Les modalités d'évaluation et les délais de remise des travaux de séminaire sont communiqués par les enseignant-e-s.

L'échelle de notation pour les épreuves notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les épreuves réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les épreuves non réussies. Les prestations d'études qui ne sont pas évaluées par une note sont qualifiées de réussies ou échouées.

Toutes les unités d'enseignement doivent être réussies (pas de compensation de note possible pour atteindre la moyenne).

Pour les unités d'enseignement qui sont évaluées par des examens, quatre sessions d'examens, consécutives et suivant immédiatement l'unité d'enseignement concernée, sont organisées. Un-e étudiant-e peut répéter deux fois un examen ayant donné lieu à une décision d'échec. Le cas échéant, il ou elle doit se réinscrire à chacune des tentatives. Sous peine d'échec définitif, un examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription à l'unité d'enseignement correspondante.

Pour les *Travaux écrits* et les *Travaux de séminaire*, quatre sessions d'examens, consécutives et suivant immédiatement l'unité d'enseignement concernée, sont organisées pour trois tentatives autorisées. Le premier délai de remise des travaux est fixé à 6 (six) semaines après la fin du semestre, puis selon des délais annoncés par les enseignant-e-s pour les sessions suivantes.

Les dates des sessions d'examens sont communiquées durant le semestre.

Note finale

La note de chaque module résulte du calcul de la moyenne des prestations notées. La note finale résulte du calcul de la moyenne des notes de chaque module.

Echec définitif

Conformément aux directives de la Faculté des Lettres, les évaluations échouées peuvent être réitérées deux fois au maximum. A la suite de trois échecs dans une unité d'enseignement, cette dernière ne peut pas être validée.

Les étudiant-e-s qui s'inscrivent une fois à l'examen d'une unité d'enseignement mais ne parviennent pas à le faire valider dans le délai de quatre sessions ou qui obtiennent trois échecs à une unité d'enseignement du programme *Anthropologie sociale* à 60 ECTS (excepté pour le *Module Sociétés, cultures, religions SCR / GKR* et pour le *Module Perspectives Pluridisciplinaires*) ne pourront pas poursuivre leurs études dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 120 ECTS, dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS, ou dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS de l'Université de Fribourg.

L'inscription dans un cours obligatoire (en français ou en allemand) est définitive. L'étudiant-e ne peut pas prendre le cours dans l'autre langue en cas d'échec définitif.

Trois échecs dans une unité d'enseignement du *Module Sociétés, cultures, religions SCR / GKR* ou du *Module Perspectives Pluridisciplinaires* entraînent un échec définitif pour cette unité d'enseignement, mais autorisent la poursuite des études dans le Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS. Une autre unité d'enseignement doit être choisie afin d'obtenir les crédits nécessaires.

4. Langues

Langues d'enseignement

Les études du programme Bachelor *Anthropologie sociale* peuvent être faites entièrement en français ou en allemand ; elles peuvent également être accomplies de façon bilingue. La maîtrise active de l'une des langues est présumée ; des connaissances passives en allemand, français et anglais sont nécessaires pour la lecture des textes scientifiques. L'approfondissement des connaissances en langues étrangères pendant les études est vivement recommandé.

Les étudiant-e-s ont la possibilité de présenter les épreuves écrites ou orales en français, en allemand, en anglais ou tout autre langue à condition qu'ils aient obtenu l'accord des enseignant-e-s de l'unité concernée. La même règle s'applique à la rédaction des travaux écrits de séminaire.

Mention bilingue

La mention bilingue peut être obtenue lorsque 60% des crédits ont été obtenus dans l'une des langues officielles et 40% dans l'autre.

Si un-e étudiant-e a obtenu deux échecs dans une unité d'enseignement pour des raisons linguistiques, il ou elle peut revenir au programme monolingue. L'étudiant-e doit initier la démarche en contactant le ou la conseiller-ère aux études avant d'être en échec définitif.

5. Convention BENEFRI et Inter-Universités

Les étudiant-e-s inscrit-e-s au Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS peuvent suivre des unités d'enseignements au sein des Universités de Berne et/ou de Neuchâtel et/ou Lausanne pour y obtenir un maximum de 15 crédits ECTS.

Les unités d'enseignements choisies dans les autres universités peuvent remplacer celles des modules SCR/GKR, ANTHRO 1, ANTHRO 2, PLURI.

La demande d'autorisation doit être adressée au ou à la conseiller-ère aux études au plus tard une semaine avant le début du semestre pendant lequel sera dispensée l'unité d'enseignement choisie. Seuls les cours faisant l'objet d'une convention et qui sont ouverts aux étudiant-e-s Benefri peuvent être suivis.

Pour faire reconnaître les crédits obtenus dans les autres Universités, les étudiant-e-s sont prié-e-s de présenter les attestations reçues au ou à la conseiller-ère aux études.

Mesures transitoires

Les étudiant-e-s qui sont inscrit-e-s dans le précédent plan d'études de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS (année 2012) ont la possibilité d'opter pour le présent plan d'études, pour autant qu'ils ou elles en fassent la demande auprès du ou de la conseiller-ère- aux études.

Après le semestre d'automne 2019, ce plan d'études remplace les précédents.